

DEPOT SEULEMENT

C. G. - PATRIMOINE
RELIGIEUX

DOCUMENT DE TRAVAIL EN RÉPONSE AU DOCUMENT DE LA COMMISSION DE LA CULTURE SUR LE PATRIMOINE RELIGIEUX DU QUÉBEC

Document préparé par Janice Rosen, directrice des Archives du Congrès juif Canadien National, Montréal le 10 janvier 2006

Nous reconnaissons que l'impulsion donnée au présent processus de consultation découle de l'état de détérioration de quelques-unes des églises du Québec et tout particulièrement des églises catholiques ainsi que de l'aspect culturel qui s'y rattache. Comme le note si bien à la page 19 le document de la Commission de la Culture, bien que le problème concerne toutes les communautés confessionnelles du Québec, les problématiques spécifiques sont différentes quand on se situe hors de la communauté catholique.

Pour ce qui est de la religion juive, la question du patrimoine religieux est centrée surtout autour de la communauté groupée au sein de la congrégation plutôt qu'autour de l'édifice où ont lieu les offices religieux. Le minimum requis pour une prière commune est fixé seulement à une présence de dix personnes de confession juive (traditionnellement des hommes). La présence d'un rabbin agréé n'est pas nécessaire de même que l'édifice où a lieu la prière peut ne pas être une synagogue. Du moment que la pratique religieuse stipule que le lieu de prière doit être accessible aux fidèles par une distance de marche raisonnable le jour du Sabbath, les édifices utilisés pour les offices religieux juifs tendent à être près des quartiers où vivent les juifs. Quand ces populations déménagent, les congrégations ont également tendance à déménager avec elles.

Cette tendance à changer de lieu de culte ainsi que les migrations des communautés que ces lieux desservent, peuvent expliquer le fait que tout en restant dans le cadre de la présente étude, on ait dénombré seulement 25 bâtiments religieux juifs dans cette province qui répondent aux critères utilisés par le groupe en question depuis 1975 au moins. Si l'on prend comme outil de référence notre annuaire communautaire, il existe actuellement plus de 70 synagogues opérationnelles au Québec.

Alors que plusieurs églises catholiques sont en train de fermer leurs portes, la tendance que l'on observe pour les synagogues consiste plutôt dans le déménagement avec leur public. Dans les toutes dernières années, ce phénomène s'est accompagné de fusions de synagogues, en voie de fermeture, avec d'autres congrégations plus actives. Un exemple récent en est la synagogue dans l'arrondissement de Hampstead dont le nom officiel en janvier 2005 était : « Congrégation Adath Israel-Poalé Zedek-Anshe Ozeroff-Chevra Shaas-Adath Yeshouroun-Hadrath Kodesh-Shevet Achim-Chaverim Kol Yisrael —d' Bet Abraham » un nom qui reflète la fusion en une seule entité de neuf congrégations jadis indépendantes.

Dans le processus de déménagement et de fusion d'une congrégation avec une autre, il est certain que plusieurs objets de culte deviennent redondants et parfois désuets, bien que des fidèles, pour qui ces objets avaient un sens et une valeur, aient trouvé que leur abandon était regrettable. Mais étant donné les valeurs juives de respect pour la parole imprimée ainsi que la sainteté des objets sacrés, il est rare qu'un lieu de culte juif ainsi que ce qu'il contient, soit abandonné complètement. La pratique courante en ce qui concerne les rouleaux sacrés et les objets en argent consiste à en faire don à une congrégation active et ce également avec les autres objets de culte pouvant être facilement transportés. Les objets qui ont tendance à être moins bien préservés sont les éléments insérés dans les structures mêmes des édifices religieux, telles que les inscriptions et les fresques.

Des structures patrimoniales de grande valeur et qui ne sont plus utilisées comme synagogues servent actuellement de lieu de culte à d'autres confessions. Ceci nous amène à examiner quelques points intéressants concernant le patrimoine religieux. Nous citerons parmi les quelques exemples qui nous viennent à l'esprit, tout d'abord, dans le quartier du Mile End du centre de Montréal, l'ancienne synagogue « *Anshei Ukraina Jewish Congregation* » située au 5116 rue St-Urbain près de l'avenue Laurier et qui est présenteraient utilisée comme église évangélique ukrainienne. Les murs intérieurs contiennent encore des fresques représentant des thèmes de l'Ancien Testament qui constituaient une partie de la décoration quand cet édifice était un lieu de culte juif. À l'extérieur, on retrouve des inscriptions frontales en hébreu que l'on peut lire et également apprécier pour leur valeur informelle chargée de nostalgie.

Cet ensemble d'éléments artistiques et historiques qui reflètent les différentes phases dans l'utilisation de nos édifices religieux au Québec, devrait être également pris en considération dans les politiques actuellement en cours de discussion, concernant le patrimoine religieux.

Malgré le fait que la communauté juive se soit déplacée des lieux où elle avait bâti ses premiers édifices religieux, il existe actuellement au Québec plusieurs synagogues anciennes qui valent la peine d'être préservées. Il y a quelques années, deux ou trois des synagogues de Montréal (plus particulièrement la charmante synagogue *Beth Solomon* sur la rue Bagg) reçurent des fonds destinés à leur rénovation dans le cadre d'une initiative du gouvernement du Québec visant à préserver les édifices religieux. Une étude consacrée à d'autres anciennes synagogues du Québec montreraient sans aucun doute des besoins similaires parmi d'autres congrégations dont les origines remontent à plus d'une centaine d'années.

Quelques-unes des vieilles synagogues de Montréal (Shéarit Israël, Shaar Hashomayim, Chevra Kadisha Bnai Jacob, Shaare Zion) sont conscientes de la nécessité de préserver leurs documents d'archives et recherchent la façon la plus efficace et sécuritaire de le faire à l'intérieur de leurs locaux. Ces efforts ont été entrepris de façon rigoureuse et méritent le soutien du gouvernement.

D'autres synagogues, comme le Temple Emmanu-El, ont fait don de leurs documents historiques, en vue d'une préservation extérieure, à la Bibliothèque publique juive de Montréal ou aux Archives Nationales du Congrès juif canadien. Afin de prendre bon soin et de fournir un espace nécessaire à une importante quantité de documents et d'artefacts religieux de valeur, ce service d'archives géré par la communauté juive a besoin de subventions externes adéquates.

Les Archives du Congrès juif canadien ont eu la bonne fortune d'avoir bénéficié depuis 1992 du statut d' « *Archives agréées* » avec les Archives Nationales du Québec, néanmoins ces subventions ont connu une diminution au cours des dernières années. Ces programmes de subvention destinés à la sauvegarde des archives sont vitaux pour la préservation de notre patrimoine religieux, de la même façon que n'importe laquelle aide pouvant être dirigée directement vers les institutions religieuses.

Quelques synagogues, notamment le Temple Emmanu-El, ont prêté leurs objets de culte afin qu'ils soient exposés dans des musées tel que le Musée de la Religion à Nicolet et le Musée de Pointe-à-Callières à Montréal.

L'exposition dans les musées, permettent que des artefacts appartenant à la tradition religieuse juive puissent poursuivre des buts éducatifs et constituer pareillement une source d'inspiration. Ce nouvel aspect de la question ouvre un nouveau volet qui mérite l'appui et les encouragements des politiques du gouvernement du Québec en matière de patrimoine.

Finalement les expositions de matériel de culture religieuse peuvent toucher une large audience à travers l'usage de la technologie digitale. Par exemple dans sa version bilingue, le Musée et Archives virtuels juifs canadiens/Canadian Jewish Virtual Museum and Archives, (<http://www.cjvma.org>) présente des collections de dessins sur l'art cérémonial provenant de la congrégation Shaar Hashomayim ainsi que d'autres synagogues dans le but de sensibiliser le public québécois, ainsi que ceux qui vivent à l'extérieur de nos frontières, à la richesse du patrimoine culturel religieux juif. Les musées virtuels sur l'internet qui mettent l'emphasis sur le thème du patrimoine religieux du Québec doivent être encouragés et soutenus par le Ministère de la Culture du Québec.